

**Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine**  
9 rue de Rennes  
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine  
02.99.00.32.55  
mairie@stjean-vilaine.fr

**Horaires d'ouverture**

**Lundi** : 9h-12h / 13h30 -17h  
**Mardi** : 9h-12h  
**Mercredi** : 14h-17h  
(2,3,4<sup>èmes</sup> mercredis du mois)  
**Jedi** : 9h-12h  
**Vendredi** : 9h-12h  
**Samedi** : 9h-12h (1er samedi du mois)  
Prochaine réunion du **Conseil Municipal** prévue le **lundi 31 mars 2025 à 20h30**

**Bibliothèque**

Place de la Grand'Cour  
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine  
02.99.00.71.83  
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

**Horaires d'ouverture**

**Mercredi** : 14h00-17h30  
**Vendredi** : 15h30-17h30  
**Dimanche** : 10h00-11h30



**LE MONDE ENCHANTÉ  
DE LA CIE D'ART SCÈNE**

**08-14-15**  
à 20h30

**09-16**  
à 14h30

**MARS  
2025**

Féerie et humour  
au rendez-vous  
avec vos  
personnages  
préférés !

**Spectacle  
musical**

**Louvigné de Bais (35)**  
salle l'Intermède

**RESERVATION sur :**  
**www.cieartscene.fr**  
**ou au 07.82.89.73.78**

Art  
Cie Scène

SCAN ME

Ne pas jeter sur la voie publique

Entrée adulte : 10 euros - enfants (-12 ans) : 4 euros

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse :

[communication@stjean-vilaine.fr](mailto:communication@stjean-vilaine.fr) ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro (**mai-juin**) déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à [communication@stjean-vilaine.fr](mailto:communication@stjean-vilaine.fr) au plus tard le **23 avril**.

## Travaux : actualités

### Salle polyvalente

Le début des travaux est prévu pour le mois de mai. La phase de préparation du chantier commencera **dès le mois de mars**.

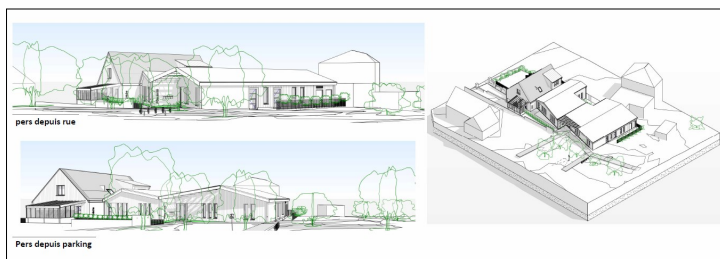


La salle ne peut donc désormais plus être louée.

La fin des travaux est prévue pour **janvier 2026**.

### Micro-crèche et Pôle santé

La consultation des entreprises est prévue pour le **mois d'avril** et le début des travaux pour le **deuxième semestre 2025**. L'abandon du projet de la salle associative, trop coûteux, a été validé lors du Conseil Municipal **du 27 janvier 2025**.



## Accueil mairie : modification des ouvertures du samedi

Actuellement, l'accueil de la mairie est ouvert tous les samedis de **9h00 à 12h00**.



A partir du mois de **mars**, l'accueil de la mairie sera ouvert au public le **1er samedi du mois** (sauf fermeture exceptionnelle) aux mêmes horaires, de **9h00 à 12h00**, ainsi que les **2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>** mercredis du mois de **14h00 à 17h00**.

Vous pourrez retrouver les horaires d'ouverture sur le **site de la mairie**.

Pour le mois de mars, ouverture le samedi **1er mars** et les mercredis **12, 19 et 26 mars**.

## Projets CMJ 2025-2026

Après plusieurs mois de réflexion, le CMJ de Saint Jean sur Vilaine va concrétiser ses premiers projets.

**Trois actions ont été retenues :**

**1 - La plantation d'une forêt comestible :** plantation d'arbres fruitiers à différents endroits de la commune. **Les arbres seront choisis par les jeunes élus.** Un couple habitant la commune et passionné de jardinage et bouturage va les aider dans le choix des plants et valider les zones de plantation.

**2- Le portrait des entreprises et artisans** de la commune. Les interviews seront publiées sur le SaintJean.com et peut-être sous une autre forme, que nous devons définir en commission.

La liste des entreprises et l'interview est en cours de préparation. Les entreprises souhaitant participer au portrait peuvent déjà postuler en contactant l'adjoint en charge du CMJ:

[dlebreton.mairie@gmail.com](mailto:dlebreton.mairie@gmail.com)

**3- Journée environnement "Nettoyons la nature"**.

Suite à notre visite de **l'Assemblée Nationale** en octobre 2024, nous aurons également la joie de recevoir notre députée **Christine Le Nabour**, début **mars 2025**.



Le but de cette rencontre est de découvrir le rôle des élus et de la vie politique aux différents échelons.

### Nouveauté :

## Mise à disposition d'un ordinateur en mairie pour les habitants

Vous êtes temporairement sans ordinateur et vous souhaitez **accomplir des formalités ou effectuer des démarches en ligne**.

Un ordinateur est désormais à votre disposition à la mairie aux horaires d'ouverture.

**Ce service est gratuit.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat au **02.99.00.32.55**





### Incivilités sur la commune

#### Dépôts sauvages

Nous avons encore constaté récemment des **dépôts d'ordures** à côté des bornes d'apport volontaire. Cela n'est pas tolérable. Des sanctions pourront être prises à l'avenir et les contrevenants signalés au Procureur de la République.

Nous vous invitons donc à faire preuve de civisme et à respecter les consignes. Nous rappelons également que les bacs et les sacs jaunes ne doivent être déposés qu'à partir de **18h00** la veille de la levée.



#### Déjections canines

Malgré une **campagne d'affichage** et la mise en place de **distributeurs de sacs** à déjection canines par la commune afin de faciliter le ramassage, nous constatons encore et toujours des déjections sur les trottoirs et les bouches d'égout.

**La mairie ne peut être tenue pour responsable des incivilités de ses habitants.**

### Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils numériques ?

#### Bénéficiez d'un accompagnement gratuit avec le Visa Numérique Bretagne

Proposé et financé par la Région Bretagne, le **Visa Numérique Bretagne** vise à accompagner gratuitement les Bretonnes et les Bretons pour les aider à devenir **autonomes** dans leurs **usages numériques**.

En fonction des besoins de chacun, les **médiateur.rices** du réseau **proposeront un parcours ajusté** avec les modules choisis et à **un rythme adapté**.



En Bretagne, plus de **70 structures publiques** et privées proposent des **accompagnements gratuits sous différents formats dans plus de 120 lieux** (en collectif ou en individuel, sur rendez-vous ou en accès libre...). Si vous souhaitez être accompagné, contactez la structure partenaire la plus proche de chez vous. Retrouvez la liste des partenaires sur [https://www.bretagne.bzh/actualites/visa\\_numerique/](https://www.bretagne.bzh/actualites/visa_numerique/)

### Bonus réparation, comment ça marche ?



Le **bonus réparation** permet de bénéficier d'une réduction sur la facture lorsqu'on apporte, chez un **réparateur labellisé**, un **produit électrique ou électronique qui n'est plus couvert par une garantie**. L'objectif est d'inciter à choisir de réparer ses équipements plutôt que de les remplacer, lorsque cela est possible. **Ce bonus ne s'applique qu'à des produits qui ne sont plus sous garantie**. Le site [www.ecosystem.eco/](http://www.ecosystem.eco/) propose un annuaire des réparateurs permettant de bénéficier du bonus.

**Quels sont les produits concernés ?** Le « **bonus réparation** » s'applique à **73 types de produits électriques et électroniques** : aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, centrale-vapeur, cuisinière, perceuse... Le montant est compris entre **15 et 60 euros**, selon l'appareil. Une infographie disponible en ligne détaille le montant pour chaque appareil : [www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation#coll](http://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation#coll)

Un « **bonus réparation textile** » complète ce bonus. Depuis le 7 novembre 2023, le « **bonus réparation textile** » est venu compléter les dispositifs. Il concerne **les vêtements et les chaussures**, à l'exception des sous-vêtements, des vêtements en cuir (les chaussures en cuir sont en revanche éligibles) et des vêtements en vraie fourrure. Comme pour le bonus réparation en électroménager, aucune démarche particulière n'est à effectuer pour bénéficier de ce rabais : il est automatiquement déduit de la facture, sur laquelle il doit apparaître clairement. **Il suffit juste de se rendre chez un des 600 réparateurs agréés**, dont la liste est disponible sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>. Plus de renseignements : <https://ecomaison.com/>

## Locataires : Les démarches à suivre lors de votre emménagement

Un nouvel emménagement nécessite de nombreuses démarches, et parmi celles-ci, n'oubliez pas **d'activer** votre **service de collecte des déchets auprès du SMICTOM**.



Vous êtes **locataire** et vous venez d'emménager, voici la démarche à suivre :

**Avant votre emménagement ou le jour même**, déclarez votre situation sur notre site via le formulaire « **J'emménage, je déménage** ».

**Le jour de l'emménagement**, récupérez le **badge** ou le bac de collecte du précédent locataire. Si le badge n'ouvre pas la borne ou que le bac n'est pas collecté, ou bien si vous n'avez pas de badge ou de bac, signalez-le au plus vite auprès du syndicat via le site internet <https://www.smictom-sudest35.fr/> ou par téléphone (**02 99 74 44 47**).

Au quotidien, **veillez à bien respecter les règles de collecte** :

**Si vous êtes collecté(e) en bornes**, ne déposez pas de déchets au pied de ces dernières. Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et passibles d'une amende. **Si vous êtes collecté en porte-à-porte**, pensez à bien **sortir votre bac et vos sacs la veille du jour de collecte à partir de 18h**. Ne le laissez pas sur la voie

publique en dehors des jours de collecte.

## Déchèterie : tri du bois

**Le tri du bois va se simplifier en déchèterie.**

Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'optimisation de tri et de valorisation des déchets, le SMICTOM développe depuis plusieurs années de **nouvelles filières de tri** dans ses déchèteries et Valoparcs. En effet, ces sites accueillent près de la moitié des déchets collectés sur le territoire, et ces derniers nécessitent de trouver des solutions de valorisation.

En 2025, le SMICTOM prévoit de poursuivre la simplification du tri de certains flux de déchets dans **ses 12 sites**, et tout particulièrement de la **filière Bois**. Jusqu'alors, il était nécessaire de séparer les mobiliers en bois du reste des déchets en bois. Désormais, de nouvelles **bennes « Bois »** vont voir le jour et faciliter le tri, accueillant **tous les déchets composés uniquement de bois** : meubles, charpentes, jouets, planchers, charpentes... afin qu'ils soient valorisés **soit par le recyclage pour devenir des panneaux en particules de bois**, soit par la **valorisation énergétique**. Lors de votre prochaine visite en déchèterie, soyez attentif aux filières de tri pour garantir à votre déchet une seconde vie !

**Vente de composteurs : réservez le vôtre dès maintenant !**

### UNE RÉDUCTION AVEC LE SMICTOM

Afin d'encourager la pratique et de permettre à chacun de réduire ses ordures ménagères, le SMICTOM organise des **ventes de composteurs à tarif réduit**. Les prochaines distributions auront lieu :

**Samedi 15 mars 2025** à Retiers - Réservation jusqu'au 28 février 2025

**Samedi 26 avril 2025** à Noyal-sur-Vilaine - Réservation jusqu'au 16 mars 2025

**Samedi 17 mai 2025** à Piré-Chancé – Réservation jusqu'au 6 avril 2025

D'autres dates sortiront d'ici la fin d'année !

**Plus d'informations et réservations sur :**

[www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr), rubrique « **démarches en 1 clic** »

**Compostage partagé : adoptez-le dans votre résidence !**

Vous souhaitez diminuer le volume de vos ordures ménagères, mais **vous habitez en collectif** et n'avez pas de quoi installer un composteur individuel. Le SMICTOM propose une solution simple et conviviale pour les immeubles et collectifs : le **compostage partagé**.

Vous souhaitez mettre en place la démarche ?

Rendez-vous au formulaire « **Installer un site de compostage partagé** » sur notre site internet ([www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)).





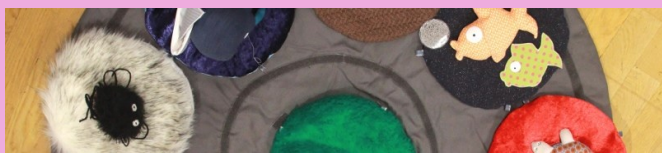
Nouveautés mars-avril 2025



En mars-avril, la bibliothèque voit la vie en violet

Comptines et couleurs

Du 5 mars au 3 avril



Venez découvrir le **tapis de lecture** autour des **comptines et des couleurs**, et laisser votre enfant jouer avec les cachettes et les scratchs, manipuler les **cercles de couleurs**, les **animaux et les objets en tissu**.

Une sélection de comptines sera également disponible à l'emprunt.

Ce tapis d'éveil est prêté par la **Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine**.

Atelier « Bonheur et couleurs »

Vendredi 21 mars 16h30-18h00



Atelier ludique animé par **Monsieur Claude Blin** autour de son recueil « **Au gré des traditions et des émotions** ».

**Au programme** : beaucoup de couleurs, vos ressentis, des jeux de mots, un peu de lecture, beaucoup d'humour et des surprises.



**Atelier pour Ado /Adulte - Gratuit sur inscription.**

Renseignements : 02.99.00.71.83  
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

### Printemps de l'Emploi 2025 : un rendez-vous incontournable pour l'avenir professionnel

Du 10 au 14 mars 2024, Vitré Communauté organise la deuxième édition du Printemps de l'Emploi, un événement phare dédié à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Face aux défis du marché du travail et aux mutations professionnelles, ce rendez-vous ambitionne d'accompagner tous les actifs du territoire : demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, étudiants et jeunes diplômés.

Un programme riche et varié. Le Printemps de l'Emploi 2025 propose plusieurs temps forts pour faciliter la rencontre entre recruteurs et candidats, mais aussi pour soutenir les transitions professionnelles et l'évolution des carrières.

Retrouvez l'ensemble du programme du Printemps de l'Emploi 2025 sur [www.vitre-emploi.bzh](http://www.vitre-emploi.bzh) et inscrivez-vous dès maintenant aux différents événements !



### Ultra Tour 2025 : les inscriptions sont ouvertes

La 13<sup>ème</sup> édition de l'Ultra Tour du pays de Vitré organisé par le service des sports de Vitré Communauté aura lieu le dimanche 1er juin prochain. Et à noter également, le samedi 31 mai : troisième édition de l'UTPV Jeunes !

#### 70 km de relais

Par équipe de 3 ou 5, les coureurs relient les trois barrages en empruntant les chemins de randonnée du Pays de Vitré. Le départ s'effectue à la Base de Loisirs de la Haute Vilaine à Saint M'Hervé.

5 km de kayak, 20 km de course à pied, 30 km à VTT, 13 km de run and bike et à nouveau 5 km de course à pied.

La journée se terminera dans la convivialité autour d'un repas offert à tous les participants et bénévoles. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes et se clôtureront le 16 mai. Renseignements et inscriptions :

[https://www.vitrecommunaute.org/ultra\\_tour/ultra-tour-2025/](https://www.vitrecommunaute.org/ultra_tour/ultra-tour-2025/)



## La parole aux Associations

### Us Saint Jean

#### Concours de Belote

Le concours de belote de l'US Saint Jean aura lieu samedi 01 mars à la salle annexe des sports à partir de 14h00.

Les inscriptions se font directement sur place ou en ligne sur [helloasso.com](http://helloasso.com) en scannant le QR code de l'affiche.



Tarif : 10 euros par équipe

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements :  
06.51.74.44.52



### Compagnie d'Art Scène

#### Le Monde enchanté de la Compagnie d'Art Scène

Après le grand succès de la comédie musicale « SISTER ACT », la Compagnie d'Art Scène présente son nouveau spectacle « Le Monde Enchanté de La Cie d'Art Scène ».

Les représentations se dérouleront les 8, 9, 14, 15 et 16 mars 2025, à la salle l'Intermède de Louvigné-de-Bais.

Entrée adulte : 10 euros

Enfant (-12 ans) : 4 euros

Les réservations sont ouvertes !

Vous avez la possibilité de réserver vos places sur notre site internet, via HelloAsso, sur [www.cieartscene.fr](http://www.cieartscene.fr)

ou par téléphone au 07.82.89.73.78.





## Campagne burger

L'équipe de l'AEJI se complète ! **Naëlle Verres**, animatrice durant plusieurs années à l'accueil de loisirs, fait son retour en tant qu'**animatrice-adjointe de direction**. **Lucas**, **nouvel animateur**, vient aussi compléter l'équipe des mercredis et des vacances scolaires. **Cette année l'AEJI, fête ses 25 ans !** Le nouveau bureau en place depuis juin dernier vous propose une **vente de burgers à emporter : le mercredi 19 mars**. Deux menus sont



**Pour fêter ses 25 ans, l'Accueil de loisirs AEJI**  
 25 ANS - 25 BOUTONS - 25 BOUTONS  
 EN PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITE GERRERT  
 VOUS PROPOSE

**MERC 19 MARS** \* **BURGER** \* 17H À 19H  
 À EMPORTER

**MENU ADULTE 9€50**  
 BURGER  
 BURGER STEACK HACHÉ / RÔSTI (MENU ADULTE)  
 NUGGETS / POTATOES (MENU ENFANT)

**MENU ENFANT 7€50**  
 BURGER  
 BURGER STEACK HACHÉ / RÔSTI (MENU ADULTE)  
 NUGGETS / POTATOES (MENU ENFANT)

**MUFFIN DES NOUVELS TITANAGES ET AVIAGES (ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS)**

**MINI TOMBOLA ORGANISÉE PAR LES ENFANTS**

**COMMANDES JUSQU'AU 05/03/2025**

ACCUEIL DE LOISIRS AEJI  
 16 RUE DE LA COUR, ST JEAN SUR VELAIN  
 06 89 08 39 53 / BUREAU AEJI@GMAIL.COM

proposés, un pour les adultes et un pour les enfants.

Pour chaque formule un muffin en dessert. Ce dernier sera **confectionné le jour même par les enfants du centre**. Ils organiseront également **une tombola !** Les bénéficiaires serviront à l'achat de matériels et jeux, pour les enfants de l'accueil de loisirs. **Bon de commande à retourner avant le 05 mars** avec le paiement à l'accueil de loisirs ou dans la boîte aux lettres. Récupération des commandes entre **17h00 et 19h00 au restaurant scolaire (Rue de la Cour) le 19 mars**.

**Renseignements 06.89.08.39.53 bureau.aeji@gmail.com**

## UNC

### Assemblée Générale de l'UNC

L'Assemblée Générale s'est déroulée le **24 janvier** en présence de **14 adhérents** (5 excusés et 3 absents) Le rapport moral a été présenté par le président, **Emile Lejas**, afin de retracer **les moments forts de l'année 2024** au travers **des cérémonies du 8 mai**, du **11 novembre** avec la participation du Conseil Municipal des jeunes et du **5 décembre** avec le rassemblement des différentes sections de l'ancien canton de Châteaubourg qui a honoré cet anniversaire par la présence de **11 drapeaux différents**.



Le bilan financier présenté par **Daniel Jouault**, trésorier, confirme un bilan positif mais fragile. Pour l'élection du tiers sortant, **Marc Fauvel**, et **Daniel Jouault** trésorier ont été réélus à l'unanimité. La **journée festive est reconduite**, reste la date à définir. L'association recrute de nouveaux adhérents pour contribuer au devoir de mémoire et anticiper d'éventuels mouvements au sein du bureau.

**L'année 2025 marquera l'anniversaire du retour des prisonniers** suite à la guerre 39/45 et les différentes manifestations sont en préparation.

**Le verre de l'amitié et le partage de la galette des rois** ont clôturé cette Assemblée Générale.

## Club du sourire

### Animations du Club

**Jeudi 13 mars** : après-midi détente (belote et jeux divers) avec dégustation de crêpes.

**Jeudi 20 mars** : danse en ligne. Rendez-vous à **13h30** pour les débutants et **14h00** pour tous à la salle polyvalente.

**Vendredi 25 avril** : repas du secteur au restaurant **Le Privilège**. Ne pas oublier de s'inscrire au **02.99.00.73.75**.

**Mercredi 2 juillet** : **Journée Multi-challenges** à Domalain organisée par les clubs **Gmouv du territoire de Vitré**. Au programme : dictée, gai savoir, belote, tarot, scrabble, foot en marchant, pétanque, danse en ligne, palet, marche nordique... **Ouvert à tous même au non adhérent**.



**A ne pas manquer !**

### **2024-12-63 – Vitré Communauté : Renouvellement de la convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

– Demande le renouvellement de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

– Approuve le projet, joint en annexe, de convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines entre la commune de Saint Jean sur Vilaine et la Communauté d'agglomération Vitré Communauté, sous réserve de l'acceptation par cette dernière ;

– Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines.

### **2025-01-02 : Bibliothèque – Avenant N°1 GROUPAMA pour modification du plafond de garantie lors des expositions à la bibliothèque**

la Commune a souscrit il y a quelques années une assurance avec **GROUPAMA** pour garantir les biens prêtés par la Médiathèque Départementale à la bibliothèque de St-Jean pour des animations diverses durant l'année. Il est nécessaire de garantir ces outils contre tous les dommages matériels. **Il est proposé d'augmenter ce plafond à hauteur de 10 000.00 € pour un coût supplémentaire de 150 €.**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le plafond de garantie à hauteur de 10 000.00 € dans le cadre des expositions à la bibliothèque.**

### **2025-01-03 : Renouvellement du contrat mutuelle Communale pour l'année 2025**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023 la Commune a proposé aux habitants de St-Jean-Sur-Vilaine **une mutuelle Communale avec AXA.**

Cette proposition consiste à mettre à disposition des habitants de St-Jean-Sur-Vilaine. une complémentaire santé à **des conditions tarifaires préférentielles.** En contrepartie, la commune doit en informer les habitants. Un interlocuteur est désigné par AXA pour la Commune de St-Jean.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la mutuelle Communale pour 2025 et autorise Monsieur Le Maire à signer la proposition d'AXA**

### **D.I.A**

Le Conseil Municipal a été saisi de plusieurs demandes de D.I.A. sur les biens suivants :

Un bien situé **2, Rue des Pruniers** cadastré section **A, N° 1063 et 1064** d'une superficie de 630 m<sup>2</sup>.

Un bien situé à **La Touche** cadastré section **A, N° 2005** d'une superficie de 399 m<sup>2</sup>.

Un bien situé **12, Rue du Verger** cadastré section **A, N° 1785** d'une superficie de 363 m<sup>2</sup>.

Un bien situé **5, Rue des Cerisiers** cadastré section **A, N° 1175** d'une superficie de 697 m<sup>2</sup>.

Un bien situé **3 Ter, Rue des Pruniers** cadastré section **A, N° 1585, 1586 et 1581** d'une superficie de 701 m<sup>2</sup>.

Un bien situé **11, Rue de l'église** cadastré section **A, N° 2019** d'une superficie de 135 m<sup>2</sup>.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les biens mentionnés, ci-dessus.**